



## ANTIBACTER

DÉTERGENT DÉSINFECTANT PRÊT À L'EMPLOI  
MINISTÈRE ITALIEN DE LA SANTÉ ENREGISTREMENT N. 20051

---

### *CARACTERISTIQUES GÉNÉRALES*

Détergent désinfectant universel prêt à l'emploi, sans odeur et sans couleur.

Agit sur les bactéries gram-positives (Staphylocoques aureus, Enterococcus), gram-négatives (Escherichia coli, Pseudomonas Aeruginosa) et les contaminations fongiques et à moisissures (Candida Albicans et Aspergillus Niger). Biocide, antibactérien, antiseptique, antifongique, algicide.

Indispensable lorsqu'il est nécessaire de nettoyer et de désinfecter les surfaces à réutiliser immédiatement et lorsqu'il est essentiel de respecter les durées de travail.

Le pouvoir détergent, l'efficacité de l'action désinfectante et l'absence d'alcalis caustiques rendent le produit parfaitement adapté à une utilisation sur toutes les surfaces lavables, en particulier dans les secteurs alimentaire et sanitaire.

---

### *CONDITIONS D'EMPLOI*

Nébulisez le produit uniformément sur les surfaces, laissez agir, retirez-le avec du chiffon en papier ou en microfibre. Rincer soigneusement les surfaces en contact direct avec les aliments.

---

### *CARACTERISTIQUES TECHNIQUES*

Aspect	: liquide incolore
Densité a 20°C	: 0.995 - 0.005 g/cm <sup>3</sup>
pH tel que	: 8.2 ± 0.5
Composition Reg. 648/2004/CE: solvants glycol-éthers 5 – 15 %; tensioactifs cationiques < 1 % ; il ne contient pas de phosphore.	

Les données ci-dessus sont caractéristiques d'une production moyenne et ne doivent pas être prises comme spécifications.

---

### *AVERTISSEMENTS*

Aux conditions d'utilisation indiquées, il n'a pas de précautions particulières d'utilisation.

Pour une utilisation correcte lire attentivement l'étiquette et respecter les instructions données sur la fiche de sécurité aussi.

Les tensioactifs contenus dans ce produit répondent aux critères de biodégradabilité établis par le règlement n. 648/2004/CE sur les détergents. Toutes les données justificatives sont tenues à la disposition des autorités compétentes des États membres et seront communiquées, sur leur demande explicite, aux autorités susmentionnées.

Maj. N° 3

FABRICANT CERTIFIE

